

## Le diplôme national, rôle symbolique et rôle réel .

Jacques GUYARD

Défini, distribué et validé par l'Etat, le diplôme national est supposé garantir un niveau de savoirs et de savoir-faire égal pour tous ses détenteurs, quels que soient le lieu de préparation et la date d'obtention. Cette garantie est au cœur du contrat non-écrit entre l'Etat éducateur et le peuple français.

Longtemps le nombre restreint des diplômes concernés a rendu ce principe lisible. Jusqu'aux années 1950, les français ne connaissent que trois diplômes :

- pour l'écrasante majorité d'entre eux, l'ambition se limite au Certificat d'études, qui vient couronner , à 13 ou 14 ans, une bonne scolarité primaire. Seulement une moitié des élèves l'obtient, les élèves jugés insuffisant étant encouragés à ne pas se présenter. Il reste le diplôme de référence pour la génération née avant 1945.
- 
- Créé en 1911, le CAP est resté limité aux filières artisanales et industrielles les plus exigeantes jusqu'à la fin des années 50. C'est seulement en 1957 qu'on franchit le seuil des 100.000 reçus au CAP, grâce à la demande croissante des industries et à la mise en place des premières formations pour les métiers tertiaires. En 1990, les sans diplômes et les titulaires du seul CAP forment encore la majorité des employés et ouvriers.
- 
- Le baccalauréat est resté longtemps réservé à une élite, souvent sélectionnée dès l'âge de 6 ans dans les « petites classes » des lycées ( petites classes qui ne disparaîtront qu'à partir de 1962 ).  
En 1950, on compte 30.000 bacheliers, soit 4% de la classe d'âge. On passe à 59.000 en 1960 ( 8% de la classe d'âge ), 167.000 en 1970 ( dont 29.000 bacheliers technologiques, sections F et G, créés en 1969 ), 222.000 en 1980 ( dont 63.000 « bac techno » ), 384.000 en 1990 ( dont 113.000 bac techno et 24.000 bac professionnels, ces derniers créés en 1985 ). Le baccalauréat se stabilise aujourd'hui autour de 500.000 reçus, ( 61% de la classe d'âge ) dont 50% pour les filières générales, 30% pour les filières technologiques et 20% pour les baccalauréats professionnels . Il n'est donc devenu diplôme de référence qu'à la fin des années 80, au terme d'une expansion ultra-rapide et d'une diversification des séries qui n' a pu que diminuer son homogénéité.
- 
- L'enseignement reste élitiste plus longtemps encore. En 1959 on dénombre moins de 200.000 étudiants, toutes disciplines confondues. Le baby-boom et la demande sociale font exploser ce chiffre : 400.000 en 1966, 800.000 en 1976, 1.700.000 en 1990, avant qu'il se stabilise autour de 2.300.000 depuis 2004, soit une multiplication par onze en 45 ans ! Le passage par l'enseignement supérieur est en train de devenir la norme, en concernant la moitié des jeunes générations. Mais là aussi au prix d'une diversification extrême, avec la création des BTS, DUT, licences professionnelles, diplômes d'ingénieur-maître, masters, DESS, etc...qui se déclinent sous des centaines d'appellation et de contenus différents.
- 
- Ce rappel historique situe notre rapport aux diplômes nationaux, en particulier pour la génération actuellement au pouvoir. Née avant 1960, elle s'est construite dans un contexte de diplômes rares, stables, et très recherchés dans la France en pleine mutation des Trente Glorieuses.

Le panorama est moins simple pour les jeunes : nous traversons la trente-deuxième année de crise économique et sociale plus ou moins larvée. Le certificat d'études s'est effacé devant l'exigence croissante de qualification. Le CAP et le BEP ne sont plus que la toute première marche dans l'échelle des qualifications, et la dimension professionnelle d'une grande partie des baccalauréats professionnels n'est pas reconnue.

L'ensemble des baccalauréats et, au niveau supérieur, la licence ne sont plus aujourd'hui des passeports pour l'emploi. Ils sont plutôt des passages symboliques indispensables pour accéder aux vraies formations professionnelles de demain, Sections de Techniciens Supérieurs ou Instituts Universitaires de technologie pour les bacheliers soucieux d'insertion rapide, concours divers, masters et DESS pour les licenciés.

A ce niveau la concurrence pour obtenir les meilleures préparations devient féroce et exige une parfaite connaissance de la carte des formations. Dans les centaines de masters offerts aux étudiants par nos Universités, certains, très bien placés auprès des employeurs, refusent 95% des candidats à l'entrée même du master, sur des critères de dossier et d'entretien dont la scientificité ne saute pas aux yeux.

Les plus hauts concours de recrutement de la fonction publique eux-mêmes ne sont pas à l'abri d'interrogations, quand on y voit réussir un pourcentage anormalement élevé de fils d'enseignants, ou qu'on remarque, à la sortie d'une récente promotion de l'ENA, qu'un tiers des premiers classés ( la « botte » qui fournit les grands corps de la République, Conseil d'Etat, Cour des Comptes, Inspection des Finances,.. ) sont eux-mêmes fils ou filles d'énarques !

Le diplôme national reste bien un garant de qualité et d'objectivité, mais il s'y superpose de plus en plus un deuxième niveau de sélection, plus dispersé et plus discret, où s'imposent le respect de codes comportementaux qu'on n'apprend pas dans les grands ensembles ni dans leurs écoles.

Pour éviter le retour feutré des noblesses héréditaires, on ne peut demander aux diplômes nationaux d'aujourd'hui que ce qu'il peuvent donner, la garantie d'un certain niveau de savoirs dans la filière qu'ils sanctionnent, et pas en faire des passe-partout .

Ainsi le bac professionnel n'a pas été conçu pour préparer aux études universitaires générales. Ses détenteurs qui s'y engagent malgré tout sont rares ( 6,5% des bacheliers professionnels) et subissent un taux d'échec élevé ( 11% seulement atteignent la licence). Beaucoup préfèrent à bon escient les garanties d'encadrement des sections de techniciens supérieurs en lycée (15% des bac pro) ou en apprentissage. Pour que le bac pro ouvre réellement la porte de l'Université, il faudrait mettre en place une année-passerelle permettant de combler les retards dans les savoirs abstraits. Cela coûterait moins cher que le laisser-faire actuel, de surcroît décourageant pour ceux qu'on envoie sciemment à l'échec.

Malgré la faiblesse indigne de leurs moyens financiers, les universités ont pourtant su faire preuve d'une remarquable faculté d'adaptation à l'explosion de leurs effectifs et à l'évolution rapide des demandes de l'économie. Dans les années 70, ce sont elles qui ont permis à la France d'être à l'heure d'une révolution informatique que les grandes écoles n'avaient pas vu venir. Et l'impressionnant succès des licences professionnelles montre que le diplôme national sait s'adapter aux évolutions de la société. Créées en 2000, ces licences professionnelles qui, comme leur nom l'indique, sortent du cadre disciplinaire pour construire un savoir opérationnel, sont préparées par 15% des étudiants dès cette rentrée 2006.

Mais comme tous les diplômes professionnels, elles posent la question de leur homogénéité au plan national. Une formation professionnelle a besoin d'être portée par le tissu économique environnant. Sa pertinence varie donc selon la mobilisation des entreprises et la qualité des relations que les enseignants établissent avec elles pour faire évoluer les programmes et obtenir des stages vraiment formateurs pour leurs élèves. Plus on monte en niveau et plus ceci est vrai.

Il faut donc être clair sur le statut des diplômes nationaux à finalité professionnelle. Dans une société de plus en plus complexe, ils ne peuvent que se diversifier sans cesse autour d'un noyau dur de programme national qu'on peut évaluer selon les situations aux deux tiers ou aux trois quarts des enseignements. Cette souplesse génère un risque d'inégalité de niveau, mais ce risque doit être pris puisqu'il conditionne la bonne adaptation des formations au marché du travail. Le risque peut d'ailleurs être réduit par la définition à un niveau assez large (régional) de la part variable des programmes, dans le cadre d'une concertation entre les entreprises concernées et les enseignants sous l'autorité du Conseil régional, dans le cadre du Schéma régional des formations.

***En revanche, le cadre juridique maintenu du diplôme national garantit le niveau homogène de qualification des enseignants et le noyau dur des connaissances générales, base des formations tout au long de la vie.***